

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

**Arrêté du 10 juin 2015 portant changement d'appellation
de la brigade territoriale de Tinchebray (Orne)**

NOR : INTJ1512021A

Le ministre de l'intérieur,
Vu le code de la défense ;
Vu le code de procédure pénale, notamment ses articles 15 et R. 15-22 à R. 15-26 ;
Vu le code de la sécurité intérieure, notamment son article L. 421-2,

Arrête :

Article 1^{er}

La brigade territoriale de Tinchebray (Orne) prend l'appellation de Tinchebray-Bocage à compter du 1^{er} juillet 2015. Sa circonscription est modifiée, à la même date, dans les conditions précisées en annexe.

Article 2

Les officiers, gradés et gendarmes de la brigade territoriale de Tinchebray-Bocage exercent les attributions attachées à leur qualité d'officier ou d'agent de police judiciaire dans les conditions fixées aux articles R. 13 à R. 15-2 et R. 15-24 (1^o) du code de procédure pénale.

Article 3

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 10 juin 2015.

Pour le ministre et par délégation :
Le général, adjoint au directeur des opérations et de l'emploi,
P. LE MOUËL

ANNEXE

BRIGADES TERRITORIALES	CIRCONSCRIPTION ACTUELLE	CIRCONSCRIPTION NOUVELLE
Tinchebray	Beauchêne Chanu Clairefougère Frênes Larchamp Le Ménil-Ciboult Moncy Montsecret Saint-Christophe-de-Chaulieu Saint-Cornier-des-Landes Saint-Jean-des-Bois Saint-Pierre-d'Entremont Saint-Quentin-les-Chardonnets Tinchebray Yvrandes	(Ancienne appellation)
Tinchebray-Bocage	(Nouvelle appellation)	Chanu Le Ménil-Ciboult Moncy Montsecret-Clairefougère Saint-Christophe-de-Chaulieu Saint-Pierre-d'Entremont Saint-Quentin-les-Chardonnets Tinchebray-Bocage